

Vie Autonome

Rente Soins de longue durée

Préparé à l'intention de :

Nouveau Client

Par :

Xxxx Xxxx

Le 11 février 2016



Quand viendra le jour où, en raison de votre âge ou d'une maladie, vous aurez besoin d'aide pour accomplir **de simples gestes quotidiens...**



Qui vous procurera cette aide?

Grâce aux progrès de la médecine,
**vous vivrez fort probablement
jusqu'à un âge avancé**
mais tôt ou tard, le temps fera son œuvre,
et votre autonomie déclinera.

L'espérance de vie à la naissance augmente²...

HOMME	FEMME
1950 : 66,8 ans	1950 : 71,6 ans
2010 : 78,0 ans	2010 : 83,0 ans

Vous? Votre conjoint?

La moitié des personnes âgées de plus de 65 ans auront besoin de soins de longue durée au cours de leur vie¹. Ce pourrait être vous, ce pourrait être votre conjoint... Une chose est certaine, nous sommes tous concernés!

... mais les risques de subir une perte d'autonomie augmentent, eux aussi, avec l'âge³.

ÂGE	PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE
65 à 74 ans	1 personne sur 3
85 ans et plus	4 personnes sur 5

Principales causes des pertes d'autonomie⁴:

1. Maladie d'Alzheimer
2. Maladies du cœur
3. Accident vasculaire cérébral (AVC)
4. Cancer
5. Blessures (p. ex. : fracture de la hanche)

¹ New England Journal of Medicine

² Statistiques Canada

³ Ministère des Finances du Québec, février 2005

⁴ Long Term Care Experience Committee, Intercompany Study, 1984-2008

La perte d'autonomie, une nouvelle réalité familiale et financière à laquelle vous devez vous préparer...

Trois milieux de vie, trois réalités bien différentes...

- Demeurer chez soi
- S'offrir l'hébergement dans un centre privé
- Résider dans un établissement subventionné

1. Demeurer chez soi

Coût moyen des soins de base

Préposée : 3 h/jour x 20 \$/h

1 825 \$ par mois

Coût moyen des soins particuliers

Préposée : 3 h/jour x 20 \$/h
Infirmière : 1 h/jour x 50 \$/h
Soins spécialisés : 2 h/3 sem. X 50 \$/h

3 488 \$ par mois

Les CLSC prodiguent en moyenne
23 heures de soutien à domicile par année⁵,
soit moins de 2 heures par mois,
aux personnes qui ont droit à ce service...

Sans service de soutien,
vous devrez compter sur vos proches...

Saviez-vous que

Ces personnes ont 3 fois plus de chance
de tomber malade, car elles sont très sollicitées⁶?

⁵ Tison, Marc, *La Presse*, cahier Plus, dimanche 8 août 2004, « Aider à mort »

⁶ Source : *La Presse*, 27 octobre 2008.

2. S'offrir l'hébergement dans un centre privé

<i>Coût⁷</i>	<i>Délai d'attente moyen⁷</i>
Téléphone, câble, aménagement de la chambre, musique, dentiste, coiffure, etc., en sus. 1 600 \$ à 8 000 \$ par mois	2 à 9 mois

Certaines personnes doivent
attendre jusqu'à trois ans
avant d'obtenir une chambre individuelle.
Que feriez-vous durant cette attente?

N'oubliez pas que vous devrez peut-être continuer
de régler les dépenses liées au maintien de votre domicile,
pour que votre conjoint puisse continuer à y vivre,
en plus de payer pour votre hébergement dans un centre de soins privé.

3. Résider dans un établissement subventionné

<i>Coût des soins de base⁸</i>	<i>Délai d'attente</i>
Chambre individuelle : 1 811,40 \$ par mois	Jusqu'à 2 ans
Chambre à deux lits : 1 514,40 \$ par mois	
Chambre à trois lits : 1 125,90 \$ par mois	

Vous croyez que la RAMQ couvre ces coûts? Détrompez-vous.
Seule une personne dont les actifs totalisent **moins de 2 500 \$**
peut être exemptée d'une partie de ces frais⁹.

Dans un proche avenir, ces centres d'hébergement
seront réservés aux cas les plus lourds
soit ceux qui requièrent au moins trois heures de soins par jour¹⁰.

Les chambres sont allouées en fonction de la disponibilité;
vous n'êtes donc pas assuré d'avoir une chambre individuelle¹¹.

**Vous avez fait votre choix?
Comment le financerez-vous?**

⁷ CHSLD, janvier 2007

⁸ RAMQ

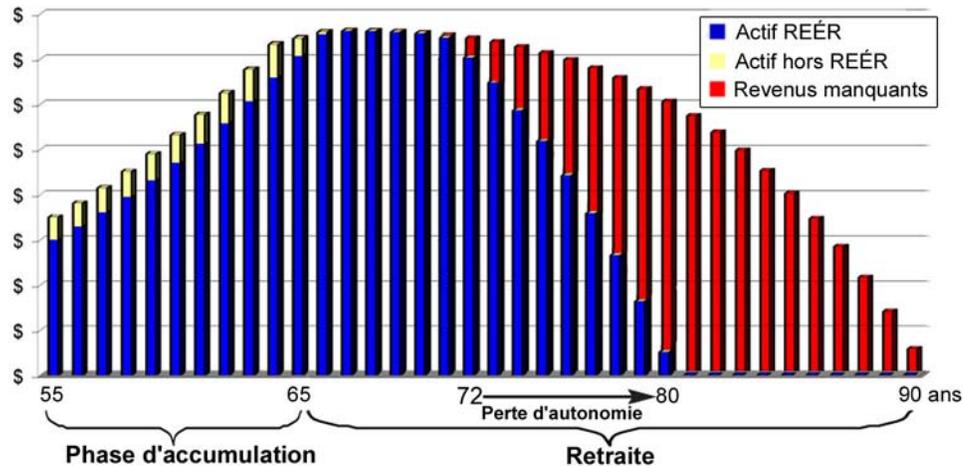
⁹ RAMQ

¹⁰ Noël, André, *La Presse*, samedi 13 mai 2006, « Soins de longue durée à Montréal, fermeture prévue de 2200 lits »

¹¹ RAMQ

Vous croyez que votre REER suffira?

Incidence d'une perte d'autonomie sur le décaissement du capital d'un couple



Scénario idéal :

- Retraite à 65 ans
- 70 % du revenu préalable à la retraite jusqu'à 90 ans.

Scénario imprévu :

- Perte d'autonomie d'un des conjoints à 72 ans
- Décaissements additionnels de 2 500 \$ par mois pour couvrir ses soins de longue durée.
- Épuisement du REER à 81 ans.

Que restera-t-il pour votre conjoint?
 Qui prendra soin de lui?
 Que léguerez-vous à vos êtres chers?

Vous envisagez de commencer à épargner?

Supposons que vous commenciez à épargner aujourd'hui
et le faisiez durant 40 ans,
à un rendement annuel de 4,000 %,
pour prévoir des soins de longue durée
de 2 000 \$ par mois, soit 24 000 \$ par année, durant 7 années...

En plus d'épargner pour vos rêves de retraite,
Vous devrez économiser
221,30 \$ de plus par mois
pour couvrir les frais liés à vos soins de longue durée.

**Plus vous attendez,
plus vous devrez épargner...**

Avez-vous envisagé la possibilité de souscrire une rente de soins de longue durée?

Une rente mensuelle Vie Autonome de 2 000 \$,
soit de 24 000 \$ par année,
payable à vie

vous coûterait 46,06 \$ par mois!

En cas de perte d'autonomie,
la rente de soins de longue durée Vie Autonome
vous permettrait :

- de maintenir votre qualité de vie
- de préserver vos avoirs et vos placements
- de protéger la sécurité financière de ceux que vous aimez
- d'obtenir des soins de qualité
- de demeurer chez vous le plus longtemps possible sans être un fardeau pour vos proches

Tenez compte des soins de longue durée dans la planification de votre retraite

- Rente mensuelle de 2 000 \$ par mois, soit 24 000 \$ par an
- Pendant 7 ans
- Avec un rendement annuel de 4,000 %

Vous avez trois choix :

1. Votre REER

Vous fier à votre REER et consacrer 168 000 \$ de son contenu à des soins de longue durée.

2. Vos épargnes

Augmenter le montant de vos épargnes de 221,30 \$ de plus par mois pour couvrir vos soins de longue durée.

3. Vie Autonome

Vous munir d'une rente de soins de longue durée Vie Autonome dont la prime mensuelle est 46,06 \$.

Offrez

à votre conjoint, à vos proches et à vous-même

la tranquillité d'esprit

découlant d'une retraite à l'abri des soucis financiers

grâce à

Vie Autonome

Rente Soins de longue durée

Rente Soins de longue durée

Vous recevez une **rente mensuelle** non imposable

Lorsque vous ne pouvez plus accomplir sans aide deux des activités quotidiennes suivantes :

- Vous laver.
- Vous habiller.
- Vous servir des toilettes.
- Vous déplacer.
- Être continent.
- Vous nourrir.

OU

Lorsqu'une perte de vos capacités mentales menace votre santé ou votre sécurité.

Vous êtes **libre de choisir** l'endroit où vous recevrez des soins

- Chez vous
- Dans un centre d'hébergement privé
- Dans un établissement subventionné par l'État

Vous utilisez votre rente **comme bon vous semble**

Vous pouvez même compenser la perte de revenus d'un proche qui vous prodigue des soins.

Vous n'avez **pas de facture à fournir**

Nous ne vous demanderons aucune pièce justificative relativement aux frais que vous engagerez en raison de votre état de santé.

Vous bénéficiez de **l'aide d'un spécialiste**

Grâce à nos services d'accompagnement, un spécialiste en santé vous aidera, entre autres, à organiser votre vie en fonction de votre nouvelle réalité.

Rappel des hypothèses

Vie Autonome

Préparé pour Nouveau Client

 <p><i>Rente Soins de longue durée</i></p> <p>Homme, 35 ans, taux privilégié</p> <p>Montant de la rente mensuelle : 2 000 \$</p> <p>Durée de la rente : à vie</p> <p>Délai d'attente : 90 jours</p> <p>Paiement de la prime : à vie</p> <p>Prime mensuelle : 46,06 \$</p>	
Espérance de vie : 82 ans	Nombre estimé d'années de soins : 7 ans
Taux de rendement : 4,00 %	Taux d'impôt marginal : 53,31 %

« J'atteste que la préparation du présent exposé de concept respecte les valeurs provenant de l'illustration du produit ci- jointe qui en fait partie intégrante. Je certifie aussi que les résultats présentés dans ce concept proviennent bel et bien de l'illustration qui a été remise au client. »

Signature du conseiller en sécurité financière